

Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du jeudi 7 juillet 2022 à 14h30 à VILLEMUS

M. Pierre POURCIN est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint avec 31 délégués présents et 5 procurations, soit 36 voix.

1 – INSTALLATION DE LA NOUVELLE REPRESENTANTE DE LA COMMUNE D'AUBENAS-LES-ALPES

Le Président installe la nouvelle Maire d'Aubenas-les-Alpes, Sylvie MARTELLI.

L'assemblée désigne à l'unanimité au scrutin secret Mme Sylvie MARTELLI, 9^{ème} vice-président de la Communauté de communes.

2 – RESTAURANT « LA PALETTE » a SIMIANE LA ROTONDE - Location

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de mise à disposition saisonnière à intervenir et fixe le loyer à 350 € pour la location et 350 € pour le fonds de commerce.

3 – REILLANNE – MAISON « MAIRIF » - Location

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer le bail commercial à intervenir avec la coiffeuse et fixe le loyer à 500€ par mois.

4 – BÂTIMENT « BREMOND » - MAITRISE D'ŒUVRE – Désignation d'un jury

Le Président informe les élus qu'un jury composé de 5 titulaires et 5 suppléants doit être nommé par l'assemblée.

3 professionnels ou personnes qualifiées peuvent être désignés, la Communauté fera appel à l'ordre des architectes.

Le jury ainsi composé, retiendra 3 maîtres d'œuvre qui feront une esquisse.

Il est proposé d'attribuer un défraiement au membre du jury professionnel ainsi que de fixer la prime attribuée aux candidats retenus.

L'assemblée désigne à l'unanimité les membres du jury suivant :

Titulaires

- M. Pierre POURCIN
- M. Alain CLAPIER
- M. Nicolas LAPAILLE
- Mme Michèle MOUTTE
- Mme Muriel GARAU

Suppléants

- M. Raymond ARMANET
- Mme Claire DUFOUR
- M. Philippe LOGEAY
- M. Jean-Pierre BAGUR
- Mme Muriel LAVAUULT

Fixe le défraiement des personnes qualifiées à 200 € HT et la prime attribué aux candidats ayant remis une esquisse à 7 500 € HT.

5 – CONSTRUCTION DE GARAGES ET ATELIER A BANON – Lot n°6 – Signature du marché

Le Président rappelle que le lot 6 a été déclaré infructueux. Une consultation a été relancée. Deux entreprises ont répondu. L'assemblée décide à la majorité avec 26 voix pour, 2 contres et 8 abstentions de retenir l'Ets LUNGO.

6 – PITAUGIER – Ciel d'Azur

Le propriétaire de la Société Ciel d'Azur demande la cession d'une frange de terrain située entre sa parcelle et la voie publique. Il est proposé un prêt à usage ou commodat gratuit sans transfert de propriété. Il devra transmettre à la CCHPPB son projet qui sera soumis à l'Agence des Bâtiments de France.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer le commodat avec la Société Ciel d'Azur.

7 – OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

L'assemblée décide à la majorité avec 8 voix pour LOGIAH, 23 voix pour URBANIS et 5 abstentions de retenir le bureau URBANIS.

8 – REVEST DU BION – Centre de loisirs

L'assemblée décide à l'unanimité le versement une subvention de 5 968 € pour le Centre de loisirs.

9 – BUREAU D'INFORMATIONS TOURISTIQUES DE ST MICHEL L'OBSERVATOIRE

A. Convention avec l'association les amis de St Michel

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de la convention avec cette association pour la vente de tickets pour la visite du moulin.

B. Acquisition et vente d'objet de l'OHP

L'assemblée autorise à l'unanimité la vente d'objets au BIT de St Michel l'Observatoire moyennant une commission.

10 - TAXE D'AMENAGEMENT

L'assemblée décide à l'unanimité de laisser la recette de la taxe d'aménagement aux communes.

11 – PROPRIETE « VILLARDO » A REILLANNE

L'assemblée décide à l'unanimité d'acquérir la propriété cadastrée section Y n° 59 de M. VILLARDO pour le prix de 274 000€. L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à présenter la demande de financements auprès de la Région.

12 – DEMANDES DE FINANCEMENTS

A. Aménagement d'un pont sur le Largue

L'assemblée sollicite à l'unanimité les financements pour ce projet auprès de l'agence de l'Eau 50 % et 30 % du Département sur 340 000 €. M. DELRIEU précise que l'opération sera engagée uniquement si des financements sont obtenus.

B. Atelier relais à BANON

Il est suggéré de solliciter 30% sur 1 300 000 € auprès de la Région et 250 000 € auprès de la DSIL et 250 000 auprès du FNADT. L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à présenter les demandes de financements.

C. Ancienne mine à St Maime

1 780 550 € seront sollicités au titre du fonds friche pour ce projet.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à présenter cette demande de financement.

D. Aménagement « Fontès » à REILLANNE

Il est suggéré de solliciter 165 000 € au titre de la DETR 2023 sur un montant de 540 000 €.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à présenter cette demande de financement.

E. Forage à ST MARTIN-LES-EAUX

Il est suggéré de solliciter 97 000 € au titre de la DETR 2023.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à solliciter les financements.

13 – SITUATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

L'assemblée décide à l'unanimité la création de ce poste de catégorie C

14 – BUDGET DECHETS MENAGERS – Prêt relais

Le Président informe les élus que le budget déchets ménagers va être très sollicité. Il est proposé de faire un prêt relais sur 24 mois d'un montant de 600 000 €.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à contracter ce prêt relais.

15 – NOMENCLATURE M57

L'assemblée décide à l'unanimité le passage à la nomenclature comptable M57.

Séance close à 16h28



Le Président de la Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS